

## CLASSES VIRTUELLES

**Public :** Cette formation s'adresse aux intermédiaires d'assurance (courtiers, agents généraux, mandataires d'assurance et mandataires d'intermédiaires en assurance) et leurs collaborateurs

**Prérequis Pédagogique :**  
Pas de prérequis pédagogique

**Prérequis techniques :**

- Disposer d'un lieu calme
- Disposer d'un pc équipé d'un micro et d'une webcam
- Avoir idéalement un casque audio avec micro

**Modalité :**  
Classe virtuelle (100% digital)

**Tarif :**

- 400 €
- 320 € pour un partenaire Alptis

**Durée :** 2 sessions de 2 heures 30

**Méthodes mobilisées :**

La pédagogie des classes virtuelles alterne des séquences d'1h maximum avec des temps de pause, des temps d'exercices (en ligne ou hors-connexion) et des temps d'échanges. Ce rythme permet de concilier apprentissage efficace et concentration.

**Modalités d'évaluation :**

Pour évaluer le module, vous devez avoir répondu aux modalités de l'évaluation finale. Vous devez obtenir un score minimum de 70 % de bonnes réponses pour inscrire la formation à votre tableau des réussites.

**Sanction de la formation :**

Attestation de réussite

**Contact :**

Patricia Mondragon  
04 27 85 27 45  
[exploris@alptis.fr](mailto:exploris@alptis.fr)

Retrouvez toutes nos formations sur  
[exploris.alptis.org](http://exploris.alptis.org)

## Les bases de la prévoyance

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Comprendre les mécanismes des garanties incapacité de travail temporaire, invalidité et décès.

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

À l'issue de la formation, le stagiaire aura la capacité :

d'expliquer à son client les mécanismes des prestations servies en cas d'incapacité, d'invalidité et de décès.

### PROGRAMME

**L'incapacité de travail :**

- Les prestations des régimes obligatoires
- Les conditions de souscription
- Les garanties, limite et exclusions et prestations

**L'invalidité :**

- Les prestations des régimes obligatoires
- Les conditions de souscription
- Les garanties, limite et exclusions et prestations

**Le décès :**

- Les prestations des régimes obligatoires
- Les conditions de souscription
- Les garanties, limite et exclusions et prestations

